



PRIMES DE TRACTION

NAUFRAGE EN VUE !

Depuis plusieurs années, les conducteurs subissent la diminution de leur prime Traction malgré l'explosion de la productivité dans les roulements. Cette baisse vient se conjuguer à 6 années de gel des salaires. Pour la CGT, cette hémorragie doit cesser au plus vite !

La rémunération des ADC ne reflète plus la réalité du travail qu'ils accomplissent depuis quelques années. Cette injustice doit être désormais réparée.

Le système de prime de Traction, en place depuis les années 1970, est à bout de souffle. La direction n'a cessé d'y apporter des rustines afin de camoufler les dérives qu'il engendre au quotidien.

Aujourd'hui, le compte n'y est plus. « Le bateau primes » prend l'eau de toute part, n'en déplaie à ceux qui le défendent encore bec et ongles.

Le découpage de l'EPIC en plusieurs sociétés anonymes et le Service Annuel 2021 vont venir largement amplifier cette tendance. L'ensemble des primes de Traction, quelle que soit l'activité, va chuter du fait de la réduction du plan de transport (au niveau national) générant une baisse des kilomètres parcourus.

Nationalement, la réglementation (TTO009) prévoit que l'enveloppe allouée à la prime de parcours soit égale à celle attribuée pour la prime complémentaire (PP=PC).

Pour amortir les effets de l'effondrement des kilomètres parcourus, la direction se voit contrainte de figer un élément de la prime complémentaire (B2).

Malgré cette nouvelle rustine, le nombre de conducteurs étant plutôt stable, la part de primes à redistribuer sera mécaniquement plus faible et la rémunération des conducteurs sera une nouvelle fois amputée.

Pour la CGT, les conducteurs ne sont pas responsables de cette situation. La CGT a des propositions pour faire cesser une telle injustice. Elles sont radicalement opposées à la philosophie du système actuel.

Le projet porté par la CGT demeure, comme actuellement, un système de primes multi-activités.

Le projet CGT a pour ambition d'être plus protecteur pour les ADC car il instaurerait une prime de base garantie versée pour chaque journée de service. Son taux journalier serait fixé à 27,90 €, revalorisable lors de chaque augmentation générale des salaires.

La prime de base garantie serait versée également en cas de journées inutilisées ou encore en cas de blessure hors service ou de maladie.

De plus, une prime rémunérant la production serait conservée, mais elle reposerait sur la durée des amplitudes, du temps en tête des trains et des heures de nuit des journées réalisées.

La prime de présence que nous connaissons actuellement (paiement qu'à partir de la 3^{ème} heure) serait donc supprimée pour être remplacée par une prime basée sur la durée de l'amplitude de la journée payée dès la 1^{ère} minute de présence au travail.



A ces 2 primes (prime de base garantie et prime de production), une troisième famille de primes y serait adjointe, la prime de technicité (TGV, grand axe, interopérabilité, radio, ...).

Pour la CGT, le postulat de départ du calcul de cette nouvelle prime est qu'aucun conducteur ne doit voir sa prime moyenne journalière théorique baisser et ce quelle que soit la nature des trains composant leur roulement. Au contraire, avec le projet CGT, l'ensemble des primes de Traction se trouvera revalorisé.

L'écart entre la plus forte prime et la plus basse sera fortement réduit, contrairement à aujourd'hui.

Nationalement, la répartition entre la prime de base garantie, la prime de production et la prime de technicité se répartirait ainsi :

- Prime de base garantie : 46,62 %
- Prime de production : 34,00 %
- Prime de technicité : 19,38 %

Le calcul mensuel de la prime réalisée deviendrait très lisible pour les conducteurs.

Pour la Fédération CGT des cheminots, il est grand temps de réformer ce système archaïque, injuste, opaque et à la main d'une direction peu scrupuleuse. Il faut le remplacer par un système équitable, simple, transparent, rémunérant à sa juste valeur le travail des ADC.

